



Agir

Les principes et facteurs favorisants

Un bon climat scolaire et le bien être à l'école, au collège ou au lycée, du point de vue des élèves, reposent sur un certain nombre de principes éducatifs et pédagogiques. Les adultes peuvent donc favoriser l'engagement et le moral des élèves notamment par une démarche pro active concernant les aspects suivants :

- **Établir un cadre de vie** à l'école propre à établir et renforcer chez chacun un sentiment de justice et d'équité : pour que ce cadre soit garant d'un établissement dans laquelle chacun puisse s'épanouir.
- **Avoir des attentes élevées** pour tous les élèves et adhérer au principe d'éducabilité pour tous : pour que chacun se sente respecté et valorisé et soit dans une dynamique de progrès.
- Développer une **pédagogie de la réussite** et impulser une dynamique participative des élèves : pour développer la tolérance et l'entraide et favoriser l'implication de chacun dans les apprentissages.
- Être **explicite dans ses objectifs et ses attentes** : pour éviter les non-dits, les interprétations et les fantasmes.
- **Reconnaître l'individualité et les compétences**, mêmes extrascolaires, de chacun des élèves : pour permettre à chacun d'avoir une meilleure estime de lui-même et favoriser respect, tolérance et reconnaissance de l'autre dans ses savoirs.
- Développer des **démarches de coopération entre pairs**, centrées sur le collectif : pour favoriser le respect mutuel et le sentiment d'appartenance à un groupe.

Les principes suivant peuvent se décliner de la manière suivante, dans ces actions et pratiques favorables à l'engagement, la coopération et la motivation, **dans l'établissement, dans la classe et avec l'élève.**

Dans l'établissement

- Projets communs à l'école (journal, site Internet, fêtes, évènements particuliers, chorale, environnement (jardin, potager...), voyages, sorties, rencontres sportives ou culturelles) ;
- Conseil des délégués élus des classes ;
- Élèves médiateurs ;
- Coopérative scolaire, maison des lycéens : gestion des projets, moyens financiers, bureau commun adultes et élèves ;
- Projets citoyens en direction des élèves mais aussi de la population ;
- Règlement Intérieur mettant en exergue ces principes ;
- « échelle » des punitions commune à tout l'établissement (punitions justes et comprises de tous) ;
- Prise en compte et suivi de tous les faits de violence physique ou verbale, même les plus anodins en apparence ;
- Relations fréquentes avec les parents d'élèves et leurs associations.



Dans la classe

- Emplois du temps et calendriers explicites et explicités ;
- Objectifs de séances et des attentes explicites dans le cadre d'une pédagogie structurée ;
- Situations d'apprentissages et projets fédérateurs et engageants qui donnent du sens aux apprentissages et favorisent le réinvestissement de notions dans toutes les disciplines ;
- Modalités d'évaluations claires, objectives et explicites ;
- Reconnaissance commune de la place centrale du rôle de l'erreur dans les apprentissages ;
- Auto évaluations, évaluations formatives ;
- Instances de parole (conseil de classe, heures de vie de classe...) ;
- Coopérative de classe, Maison des lycéens : gestion des projets de la classe ;
- Conseil de classe : élaboration des projets, des règles de vie, régulation des conflits ;
- Groupes de travail hétérogènes ;
- Projets de groupes ;
- Heures de vie de classe : élaboration des projets, des règles de vie, régulation des conflits ;
- Résolution en commun de problèmes complexes ;
- Recherches, projets, exposés...individuels ou avec une tâche précise au sein du groupe ;
- Utilisation de jeux coopératifs ;
- Pratique de la coopération, du tutorat et de l'aide entre élèves ;
- Pratique du débat réglé, apprentissage de la « fonction persuasive », de l'argumentation et de la prise de parole ;
- Différenciation pédagogique et le cas échéant co-intervention dans la prise en charge et l'accompagnement des difficultés rencontrées dans les apprentissages.

Avec l'élève

- Auto évaluations, co-évaluations et évaluations formatives ;
- Entretiens individuels avec l'élève et sa famille (remise des livrets ou bulletins, conseils oraux, écrits...) ;
- Valorisation « à priori » des réussites ;
- Contrats et plans de travail individualisés ;
- Prise en compte des compétences culturelles, psychosociales et extrascolaires de chaque élève ;
- PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Éducative) contractualisés ;
- Aide personnalisée explicite, et ciblée selon la nature des difficultés rencontrées ;
- Valorisation de la parole des faibles parleurs ;
- Responsabilisation des élèves (les « métiers » de la classe, membre du bureau de la coopérative, délégué de classe...).